

MAIRIE
de
CANGEY
37530

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 aout 2016

L'an deux mil seize, le trente du mois d'août à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, AUDEBERT, MALO, LENA, SIMON.
MMES DELAINE, BARRITAUT, BORDIER-BONNEAU, GAURON, RETIF, SANCHEZ, ROBINET.

Etaient absents excusés : David BACON, Christine COURTEVILLE.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Patricia BORDIER-BONNEAU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2016 – AOUT 34

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR d'une créance irrécouvrable.

Madame Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Le Trésorier Principal d'Amboise relatif à un titre restant impayé et pour lequel toutes les poursuites sont restées infructueuses. Le recouvrement étant définitivement impossible, il est demandé au Conseil Municipal d'admettre la somme en non-valeur ci-dessous :

Nom redevable	Référence	Nat. Créance	Montant total
PASQUEREAU Joëlle	T23	Impayés cantine scolaire 2014	724.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
- accepte l'admission en non-valeur de la créance ci-dessus.

Délibération n°2016 – AOUT 35

OBJET : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Selon les articles L421-1 à L4121-5 et articles R4121-1 à 4121-4 du code du travail, il appartient à l'autorité territoriale de supprimer ou de réduire les risques afin d'assurer la sécurité des agents de protéger leur intégrité physique et mentale.

Pour ce faire, l'autorité territoriale doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le code du travail.

Compte tenu des activités exercées, elle doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un Document Unique et mettre en œuvre des actions de prévention.

Le document unique a été rédigé et, est disponible au service du personnel de la Mairie.

Le 13 juin 2016, le Document Unique a été présenté au Comité Technique afin de recueillir son avis sur le document et les axes de travail du plan d'actions.

Après avis du Comité Technique, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires dégagés.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 13 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le document Unique d'évaluation des risques professionnels
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°2016 – AOUT 36

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS LIES A LA VISITE MEDICALE D'APTITUDE AU PERMIS DE CONDUIRE DU POIDS LOURD à Monsieur Frédéric PRAUD , adjoint technique.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Frédéric PRAUD a engagé des frais liés à la visite médicale d'aptitude au permis de conduire au poids lourd du 30 juin 2016.

Madame Le maire propose le remboursement à Monsieur Frédéric PRAUD, la somme de 33.00 euros en règlement de la visite médicale d'aptitude au permis de conduire du poids lourd.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Le remboursement de 33.00 euros à Monsieur Frédéric PRAUD.

Délibération n°2016 – AOUT 37

OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, relatif au droit de passage sur le domaine public routier des installations des télécommunications, il convient de fixer comme suit la redevance ;

- Artères aériennes de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères aériennes de télécommunication est fixé à 53,66 € par kilomètre.

Les artères aériennes de télécommunication s'étendent sur 29.077 kilomètres sur la commune.

Soit $29.077 \times 51.74 = 1504.44$ €

- Artères souterraines de télécommunication :

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public routier pour les artères souterraines de télécommunication est fixé à 40.25 € par kilomètre.

Les artères souterraines de télécommunication s'étendent sur 4.079 kilomètres sur la commune.

Soit $4.079 \times 38.81 = 158.30$ €

La redevance d'occupation du domaine public sur le territoire de CANGEY est fixée à :

Artères aériennes	: 1504.44 €
Artères souterraines	: 158.30 €

Total	1662.74 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessus et charge Madame le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant

Délibération n°2016 – AOUT 38

OBJET : DEMANDE D' AIDE FINANCIERE

Mme Le Maire informe le conseil Municipal, qu'elle a reçu une demande d'aide financière et donne lecture du rapport établi par Mme MIGEON, Assistante Sociale du secteur, faisant état de la situation financière de Mme DINAND Estelle.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide d'accorder une aide à Mme DINANT Estelle d'un montant de 300.00€.

Dit que la dépense est inscrite au budget, imputation 6561.

Délibération n°2016 – AOUT 39

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE BTP CFA du Loir-et-Cher

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention émanant du BTP CFA Loire concernant la scolarité d'un élève résidant la Commune.

La participation financière de la commune s'élèverait à 70 € pour cet élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de verser une subvention de 70 € à cet établissement scolaire.

Délibération n°2016 – AOUT 40

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE DU MARCHÉ DE VOIRIE PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDES

Mme Le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 29 mars 2016, concernant la convention de groupement de commandes Voirie entre les communes et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Considérant le lancement d'une procédure d'appel d'offres lancée le 31 mars 2016 pour des travaux d'aménagements de voirie et réseaux divers,

Vu que la Commission d' Appels d' Offres de la CCVA a attribué le marché à la société EIFFAGE ;

Vu que l'ensemble des collectivités concernées doivent signer ledit marché,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** Madame Le Maire à signer les pièces du marché de voirie passé en groupement de commandes, attribué à la société EIFFAGE, dans le cadre d'un marché à bons de commande, passé pour une durée de 1 an à compter de sa notification, et reconductible tacitement trois fois par période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

Délibération n°2016 – AOUT 41

OBJET : ANNULATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 8 TENTES PYRAMIDALES ET D'UN BARNUM MAXIMUM entre la Communauté de Commune Du Val d'Amboise et la Commune.

Par délibération en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la CCVA et la Commune en vue de la mise à disposition de 8 tentes pyramidales et d'un barnum maximum.

Conformément à la décision du bureau du 1^{er} juin 2016 en CCVA, les modalités de prêts ont été redéfinies.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention ainsi modifiée et de désigner deux référents communaux dont au moins un devra être présent au montage ou démontage de la structure. Sans référents, le prêt de barnums ou tentes ne sera plus possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Ne renouvelle pas la Convention** de mise à disposition de 8 tentes pyramidales et d'un barnum maximum.

**« 18ème fête du Vélo » organisée par l'office de tourisme BLOIS-CHAMBORD –
Dimanche 4 septembre 2016**

Mme le Maire indique que le circuit traversé sur notre commune nécessite la présence de 3 signaleurs pour la sécurité de l'évènement.

Bulletin Municipal

Patricia BORDIER-BONNEAU informe le Conseil Municipal qu'elle a contacté un nouvel éditeur « INFOCOM Edition » pour la réalisation du bulletin municipal 2016.

CANGEY – CONFERENCE

Patricia BORDIER-BONNEAU indique au Conseil Municipal qu'une Conférence-débat « A quoi sert un député européen ? » aura lieu le **dimanche 18 septembre 2016 à 17h30** à la salle des Fêtes.

VOISINS VIGILANTS

Une prochaine réunion est prévue avec les référents et l'adjudant-Chef Crédot – vendredi 23/09 à 18h30 .

Vitesse excessive dans les rues

La Commission « Sécurité Routière » formée lors du précédent Conseil Municipal, s'est réunie pour étudier les moyens à mettre en œuvre afin de ralentir la circulation en différents points de la commune.

Mr ROSSE indique qu'il a pris contact auprès de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) et du STA (Service des Territoires et d'Aménagements) afin d'être conseillé sur les différents aménagements possibles et réalisables.

Ecole

Lise BARRITAUULT informe le Conseil Municipal que Nathalie JOUSSELIN est placée en congé maladie depuis le 19 juillet jusqu'au 19 octobre 2016. Afin de pallier à cette absence, un agent contractuel de remplacement, Mme Emilie SALHI, a été embauchée à compter du 1^{er} septembre.

La rentrée scolaire est prévue avec 95 élèves répartis en 4 classes.

Deux classes sont dorénavant équipées d'un tableau interactif blanc avec stylets, d'un vidéo projecteur d'un ordinateur portable dédié et de logiciels intégrés.

Récapitulatif de la séance du mardi 30 aout 2016
--

Délibération n°2016 – AOUT 34 :

Admission en non valeur d'une créance irrécouvrable

Délibération n°2016 – AOUT 35 :

Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Délibération n°2016 – AOUT 36 :

Remboursement des frais liés à la visite médicale d'aptitude au permis de conduire du poids lourd.

Délibération n°2016 – AOUT 37 :

Redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications électroniques

Délibération n°2016 – AOUT 38 :

Demande d'aide financière

Délibération n°2016 – AOUT 39 :

Demande de subvention pour le BTP CFA du Loir et Cher

Délibération n°2016 – AOUT 40 :

Autorisation donnée au Maire pour signature du marché de voirie passé en groupement de commandes.

Délibération n°2016 – AOUT 41 :

Annulation de la convention de mise à disposition de 8 tentes pyramidales et d'un barnum entre la CCVA et la Commune

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

DELAINÉ Hugnette

ROSSE Yves

BARRITAUULT Lise

SIMON Benoit

AUDEBERT David

BORDIER-BONNEAU Patricia

MALO Jean-Luc

ROBINET Martine

CHARTIER Franck

GAURON Florence

LENA Jean Michel

RETIF Ghislaine

SANCHEZ Alexandra